



7... 8... 9...

10 MILLIONS D'EUROS

et moi, et moi,
et moi... ?!!

Pour la deuxième année consécutive, le système actuel de gestion des Activités Sociales et Culturelles montre ce qu'il est vraiment : un système financier bien éloigné des préoccupations des salariés !

- Après avoir encore refusé les chèques vacances totalement gratuits pour cet été...
- Après avoir encore refusé des remboursements sur factures de vacances cet été...
- Après avoir brutalement fermé les vannes des ASC l'année dernière...
- Après avoir encore mis fin avant la date limite à une opération coup de cœur cet été...

Sous la pression de FOcom, le bureau du CCUES a dû admettre un reliquat d'environ 10 millions d'euros en caisse !



Ensuite, la distribution de ce reliquat s'est décidée en deux temps :

Acte I : Réunion du CCUES des 20 et 21 septembre 2011

Sous la pression, le bureau qui gère les ASC propose au vote la résolution n° 272 concernant l'autorisation par les élus du CCUES de redistribuer ce reliquat sous forme de chèques vacances. C'est enfin l'occasion de redistribuer (la totalité ?) du budget ASC aux salariés.

Seuls quatre syndicats votent « POUR » : **FOcom**, CGT, SUD, CFE-CGC/UNSA.

Un syndicat vote l'abstention, ce qui revient à voter « CONTRE » : CFTC.

Un syndicat n'accepte pas de participer au vote : « CFDT ».

Acte II : Réunion du CCUES des 12 et 13 octobre 2011

Le bureau qui gère les ASC propose au vote la résolution n° 276 concernant les modalités de distribution des chèques vacances qu'il a choisies. Ces modalités sont encore une fois choisies par quelques-uns, sans concertation aucune, sans respect d'aucun principe de transparence et au dernier moment. Voter « POUR » ces modalités reviendrait à accepter le système de gestion actuel des ASC...

Seuls deux syndicats votent « POUR » : CGT et SUD.

FOcom et les autres syndicats, en toute logique, s'abstiennent pour marquer leur opposition.

FOcom s'est engagée à tout faire pour que le budget des ASC soit entièrement redistribué aux salariés, elle a donc voté « POUR » la résolution n° 272.

FOcom s'est engagée à donner une visibilité en début d'année de la subvention attribuée à chacun (en fonction de son QF), elle n'a donc pas voté « pour » la résolution n° 276, sans toutefois la bloquer : FOcom respecte la majorité de gestion qui a été mise au pouvoir par les votes des salariés.

**Le changement de gestion est possible !
Votons pour le changement le mardi 22 novembre prochain
Votons pour FOcom !**

Le bureau du CCUES impose des modalités de distribution parfaitement aléatoires, en fonction de la date des élections professionnelles par exemple... Alors que FOcom propose des règles établies à l'avance, une visibilité sur la subvention de chacun en début d'année, un libre choix au moment choisi par le salarié (et non pas par le bureau du CCUES) et une transparence des comptes ! C'est le « **PANIER POUR TOUS !** »

Votons pour le « PANIER POUR TOUS ! »

Pour FOcom, les Activités Sociales et Culturelles sont dues aux personnels : ils n'ont pas à les quêmander ! Mettre un terme définitif à l'inégalité de traitement actuelle : tel est le but poursuivi par FOcom, et rien d'autre !

1 000 euros * pour tous, c'est possible !

** plus ou moins, selon le quotient familial*

Ces 1 000 euros pourront être augmentés si l'on abaisse la quote-part reversée par les CE au CCUES, comme le préconise FOcom !

**Avec FOcom, « Un panier pour tous, des prestations pour chacun ! »
« Les vacances, c'est où je veux, quand je veux et avec qui je veux ! »**

**FOCOM, DES IDÉES CLAIRES
LE 22 NOVEMBRE 2011,
VOTONS FO COM !**